



Tapisserie et securiter electrique

Par **kevin57**, le **12/11/2013** à **13:16**

bonjour,
j'aurais 2 questions
1er: Lors de mon entrée dans l'appartement il y avait une pièce avec une tapisserie usée, j'ai alors changé la tapisserie à mes frais.
Entre temps il y a eu des endroits déchirés, le propriétaire exige les changements à mes frais.
Je rappelle qu'en entrant la tapisserie était déjà usée sans changement de sa part.
Dois-je payer?
2ème)
Lors d'un changement de plaque de cuisson dans la cuisine effectué par mon père et moi, mon père a manqué de se électrocuter sur un câble dénudé traînant au sol et ne l'a tout branché à une prise électrique.
Que dois-je faire?

Par **Lag0**, le **12/11/2013** à **13:42**

Bonjour,
Où en êtes-vous exactement de votre bail ? Car le propriétaire ne peut rien exiger en cours de bail, il n'y a que lors de votre départ que des dégradations peuvent être constatées (lors de l'état des lieux).
Si lors de l'état des lieux, il est constaté une tapisserie déchirée alors qu'elle ne l'était pas sur l'état des lieux d'entrée, le bailleur pourra effectivement mettre à votre charge la remise en état. En effet, une déchirure est bien une dégradation, ce n'est pas de l'usure normale comme le serait un défraîchissement (passage des couleurs).

Par **kevin57**, le **12/11/2013** à **14:03**

L'état des lieux a déjà été fait donc je suis dans l'obligation de la changer si on me le demande...?
Et pour ce qui concerne le câble trouver puis-je faire quelque chose?

Par **Lag0**, le **12/11/2013** à **14:39**

Si l'état des lieux a déjà été fait, vous ne pouvez plus rien changer car vous ne pouvez plus pénétrer dans le logement. C'est le bailleur qui fera faire les réparations et en retiendra le cout sur votre dépôt de garantie ou, s'il ne suffit pas, vous facturera en plus.rnrnPour votre problème de câble, j'avoue ne pas bien comprendre la situation, mais de toute façon, puisque vous avez quitté le logement, il n'y aurait pas de sens de demander maintenant au bailleur de réparer !